

anniversaire de son entrée dans l'Union, et aux associés futurs, au jour de leur inscription ;

2° A chaque associé présent ou futur une indulgence plénière à l'article de la mort ;

3° Une indulgence plénière au jour de la fête du principal patron de l'Union ;

4° Une indulgence de sept années et sept quarantaines aux quatre jours par année fixés par l'évêque.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Ce bref du Saint-Père était daté du 6 juillet, de la présente année.

Chronique des diocèses

QUEBEC

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé Chs Leclerc, curé de Saint-Edouard de Lotbinière ;

M. l'abbé J. Vaillancourt, curé de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils.

— Dimanche dernier avait lieu, à la chapelle du Séminaire de Québec, l'imposante cérémonie de la bénédiction d'une cloche destinée au Couvent des Dominicains de Québec. L'assistance comprenait, à part le personnel du Séminaire, beaucoup de membres du clergé séculier et régulier de la ville, et une bonne partie des citoyens les plus distingués de Québec.

Le sermon de circonstance, prêché par le R. P. Hage, supérieur des Dominicains de Québec, a été très goûté de l'auditoire.

S. G. Monseigneur l'Archevêque procéda ensuite à la cérémonie de la bénédiction de la petite cloche, dont la voix portera loin...

— De temps à autre, les journaux de la ville publient les convocations ou les rapports des séances du « Comité chargé de l'érection d'un monument du Sacré-Cœur. »

Ce sont nos bons ouvriers de Québec qui depuis des mois s'occupent de la réalisation d'un projet si édifiant. Les souscriptions qu'ils ont recueillies parmi les travailleurs est déjà importante, et l'on se dispose à donner la commande de la